

Plan climat territorial.

Contexte, organismes et sources de données.

Contexte

Le [plan climat territorial](#) est une déclinaison au niveau d'un territoire du [plan climat national](#) destiné à la réduction des gaz à effet de serre (GES), sources du changement climatique. Le plan climat national s'inscrit dans l'objectif du facteur 4 (division par 4 des GES d'ici 2050).

Le facteur 4 est un objectif ambitieux dont les implications nécessaires se dévoilent au fur et à mesure. L'industrie et le secteur énergétique ont d'abord été mis à contribution pour amorcer la baisse des émissions de gaz à effet de serre. Mais pour poursuivre dans la voie effective du facteur 4, il faut maintenant passer à l'implication du grand public et à l'évolution de son comportement. C'est particulièrement perceptible dans les domaines des transports et de l'habitat, mais aussi de l'agriculture. Il s'agit alors d'une toute autre dimension car ce sont le cadre de vie, les déplacements et l'alimentation qui sont directement concernés.

Dans l'optique de ce facteur 4, le plan climat national 2004-2012 ne pose encore que des jalons avec un objectif de légère baisse en 2012.

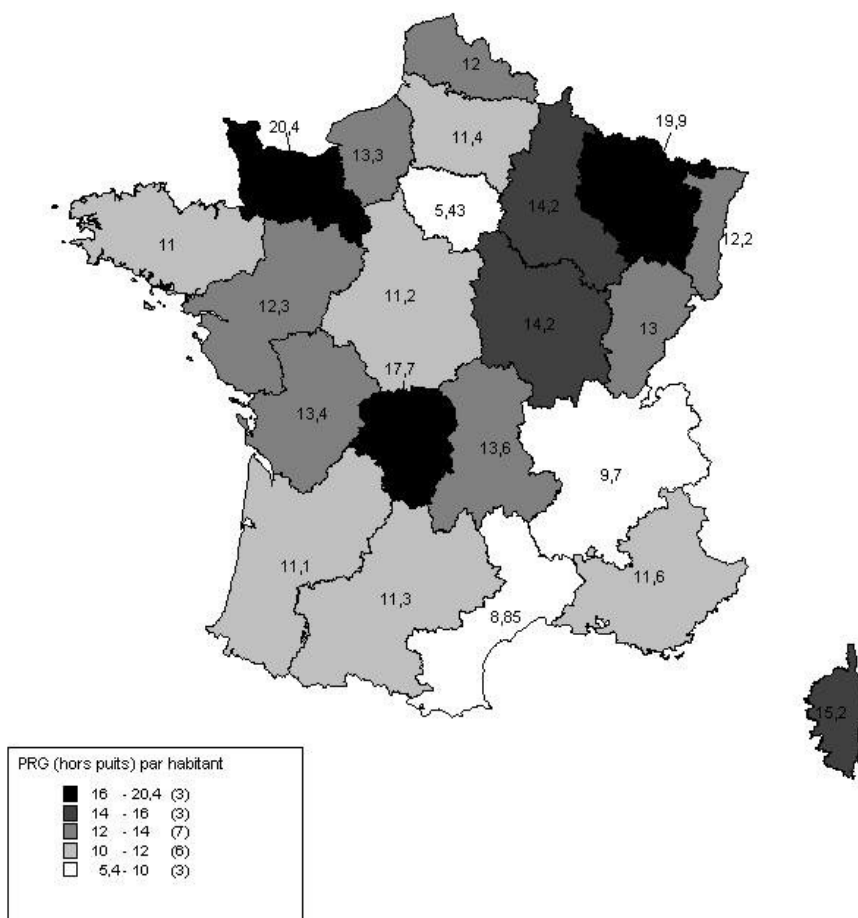
Désormais, un plan climat régional ne peut éviter le fait que si l'on veut s'inscrire dans le facteur 4, les prochaines années vont devoir renforcer les contraintes et impliquer plus profondément le grand public.

A l'aune de ce que l'on constate ou de ce que l'on pressent, il apparaît que l'effort est différent suivant les secteurs :

- sur les activités industrielles ou énergétiques, cet effort est bien engagé et encadré et demande à être soutenu et surveillé;
- sur l'habitat, le potentiel d'économies d'énergie (isolation, éco-habitat) est important et mobilisable sans changement majeur de conditions de vie, mais avec un besoin fort d'accompagnement financier et réglementaire. Néanmoins, l'augmentation continue des surfaces occupées par habitant limite la marge de manoeuvre, sauf inversion de la tendance ;
- sur les transports , il s'agit de faire preuve d'innovation, car au-delà des évolutions prévues sur les motorisations, les bio-carburants et plus timidement sur le transfert modal, la réduction des GES et l'augmentation des coûts de l'énergie impliqueront des contraintes progressives sur les déplacements. Limiter les déplacements sans restreindre la liberté peut s'avérer un défi à venir, qui s'adresse principalement à l'urbanisme et à l'aménagement du territoire ;
- sur l'agriculture, de même, la limite qui se profile est le type d'alimentation (par exemple la viande et les produits lointains), dont on sait qu'elle constitue sociologiquement une variable d'évolution très lente.

Les situations régionales

Si l'on examine la carte du PRG (pouvoir de réchauffement global) par habitant au niveau régional, on constate la grande disparité des situations suivant la présence d'industries à forte connotation énergétique, le type d'activités, la zone climatique, le transit routier... L'analyse reste cependant délicate car il s'agit sur la carte des émissions produites sur le territoire et non pas de celles générées par la demande interne (importations, déplacements en avion,...). La prise en compte des émissions générées se fait sur la base de méthodes type [bilan carbone™](#) de l'Ademe. De façon plus rudimentaire et moins spécialisée, l'empreinte écologique permet aussi une approche extensive.



(Source : CITEPA, cartographie : Orgalien, année 2000)

Les principaux organismes liés aux données et à la méthodologie.

<i>International</i>		
IPCC (GIEC)	Intergovernmental panel on climate change (Groupe d'experts international sur l'évolution du climat)	http://www.ipcc.ch
Le GIEC est un organisme intergouvernemental scientifique mis en place conjointement par l'Organisation Météorologique Mondiale et par le Programme des Nations-Unies pour l'Environnement, chargé d'établir une base scientifique reconnue sur le changement climatique.		
UNFCCC (CCNUCC)	United Nations Framework Convention on Climate Change (Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques)	http://unfccc.int/
La Convention constitue le cadre des efforts intergouvernementaux pour lutter contre le changement climatique. Le protocole de Kyoto en est le résultat le plus connu.		
<i>Europe</i>		
AEE	Agence européenne de l'environnement	http://www.eea.europa.eu/
L'Agence européenne pour l'environnement est un organisme de l'Union européenne. Elle a pour		

vocation de fournir des informations de qualité et établies en toute indépendance concernant l'environnement. Elle est ouverte à d'autres pays que ceux de l'UE. Elle est à la base du système européen CORINAIR d'inventaire des émissions dans l'air.

	France	
MIES	Mission interministérielle de l'effet de serre	http://www.effet-de-serre.gouv.fr
Créée par décret n°92-528 du 16 juin 1992 modifié par le décret n°98-441 du 5 juin, la Mission interministérielle de l'effet de serre (MIES) est chargée de coordonner l'action de la France dans sa lutte contre les émissions de gaz à effet de serre tant au niveau national que dans les instances européennes et internationales. La Mies assume également la fonction d'Autorité nationale désignée (AND), pour le mécanisme de développement propre, mécanisme mis en place pour les pays en développement par le Protocole et le point de Contact désigné pour des projets de mise en oeuvre conjointe. Service du Premier Ministre, la MIES est rattachée au Ministère de l'écologie.		
ONERC	Observatoire national sur les effets du réchauffement climatique	http://onerc.org/
La mission de l'ONERC est de collecter et de diffuser les informations, études et recherches sur les risques liés au réchauffement climatique et aux événements météorologiques extrêmes. Il est rattaché à la MIES. Il dispose d'indicateurs et de scénarios.		
CITEPA	Centre interprofessionnel technique d'études de la pollution atmosphérique	http://www.citepa.org/
Par contrat avec le Ministère l'Ecologie, le CITEPA remplit la fonction de Centre National de Référence des émissions dans l'air. A ce titre, le CITEPA détermine régulièrement les quantités rejetées dans l'atmosphère provenant de différentes sources pour diverses substances. Il applique le système CORINAIR de l'Agence européenne de l'environnement.		
ADEME	Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie	http://www.ademe.fr/
L'Ademe a pour missions de susciter, animer, coordonner, faciliter ou réaliser des opérations ayant pour objet la protection de l'environnement et la maîtrise de l'énergie.		
RARE	Réseau des agences régionales de l'énergie et de l'environnement.	http://www.rare.asso.fr/
En regroupant les agences régionales de l'énergie et de l'environnement, le RARE est l'interlocuteur du gouvernement et de la Commission européenne.		

Sources méthodologiques

International :

Le groupe d'experts international sur l'évolution du climat (GIEC) édite des lignes directrices pour les inventaires nationaux de gaz à effet de serre. Un manuel de 1996 est traduit en français. Le plus récent (en anglais seulement) date de 2006. Ces lignes directrices reprennent la classification internationale et fournissent des éléments de calcul et de repérage pour chaque domaine.

(<http://www.ipcc-nggip.iges.or.jp/public/2006gl/index.htm>)

Un logiciel (au format Excel), développé par la CCNUCC, complète ces lignes directrices pour saisir et calculer les émissions. Il a été mis à jour avec la dernière version.

(http://unfccc.int/resource/cd_roms/na1/ghg_inventories/index.htm)

Europe

L'AEE (Agence européenne de l'environnement) édite un guide méthodologique sur l'inventaire des émissions atmosphériques (système CORINAIR). La dernière édition (en anglais) date de 2006. Elle constitue la base de référence pour les systèmes nationaux en Europe et est appliquée notamment par le Citepa.

(http://reports.eea.europa.eu/EMEP_CORINAIR4/)

Le GIC, la CCNUCC et l'AEE définissent ainsi des formats spécifiques (CCNUCC, GIC, CEE-NU, SECTEN) de données qui doivent être repris par les systèmes nationaux pour leurs différents rapports auprès de ces instances internationales et européennes.

France

Le CITEPA édite un guide : Organisation et Méthodes des Inventaires Nationaux des Emissions Atmosphériques en France OMINEA (Janvier 2007). Il décrit l'organisation du système national d'inventaires des émissions de polluants atmosphériques et des méthodologies utilisées dans les différents inventaires pour répondre aux demandes nationales et européennes.

(http://www.citepa.org/publications/OMINEA_4e_edition_290107.zip)

Il édite aussi un document sur le calcul des émissions dans l'air (principes méthodologiques généraux) accompagné de listes des nomenclatures SNAP des activités émettrices et NAPFUEL des combustibles.

<http://www.citepa.org/emissions/methodologie/index.htm>

Le RARE édite, en collaboration avec l'Ademe, la MIES et l'observatoire de l'Energie, des cahiers techniques. Ceux-ci donnent des bases méthodologiques et indiquent des sources de données pour l'élaboration de bilans régionaux et d'indicateurs. La méthodologie renvoie pour les détails aux guides du GIEC et du CITEPA (cf supra).

- CT 1 : bilan énergétique régional
- CT 2 : bilan régional des émissions de gaz à effet de serre liées à l'énergie.
- CT 3 : indicateurs régionaux d'efficacité en CO2 et de développement des énergies renouvelables.

<http://www.rare.asso.fr/doc.htm>

L'Ademe a défini une méthode pour comptabiliser les émissions de GES en liaison avec une activité ou un territoire : le bilan carbone™. L'enjeu est double : la réduction des GES et la réduction de l'utilisation des énergies fossiles.

<http://www.ademe.fr/bilan-carbone>